



L'Association Tunisienne de Défense du Droit à la Santé, a organisé jeudi 11 décembre à Tunis, avec la participation de l'Association Tunisienne de Défense Des Droits de l'Enfant et du Forum Tunisien des Droits Économiques et Sociaux, une conférence-débat sur « **la couverture santé entre la réalité et les exigences de la Couverture Santé Universelle** », dans le cadre de la célébration de la Journée Mondiale de la Couverture Santé Universelle qui a pour thème cette année « **des soins trop chers et inabordables** »

Le constat qui a été fait au cours de cette réunion a permis d'établir les données suivantes

Un niveau très élevé des dépenses de santé directes des ménages (out of pocket) qui dépasse 40% des dépenses totales de santé,. Les citoyens, même ceux disposant d'une couverture sanitaire sont souvent contraints de recourir à des services de santé payants, ce qui affecte considérablement leur pouvoir d'achat et pénalise les catégories populaires.

Près d'un cinquième de la population (2 millions 270 000 personnes selon le dernier recensement de 2024) **ne dispose d'aucune couverture sanitaire**, parmi lesquels des centaines de milliers de personnes appartenant à des groupes particulièrement vulnérables comme les enfants, les personnes âgées, les ouvrières agricoles et les personnes en situation d'handicap sévère.

Les difficultés persistantes du secteur public de la santé qui se sont aggravées au cours des dernières années, avec une première ligne toujours marginalisée, un déséquilibre entre les régions, la faiblesse de la prévention, le manque persistant des médicaments et d'équipements médicaux, une dégradation générale des conditions de travail, des difficultés de recrutement et la migration des cadres de la santé publique vers le secteur privé et vers l'extérieur. Les rapports entre les deux secteurs de santé restent flous et retentissent négativement sur le secteur public. De nombreux témoignages ont été présentés au cours de cette réunion sur des dysfonctionnements des services publics de santé ayant parfois abouti à des décès qui auraient pu être évités.

Une insuffisance notable du financement public de la santé, que ce soit par le budget de l'État ou par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie. La part du budget du Ministère de la santé dans le budget général de l'État stagne depuis une dizaine d'année autour de 5,5%, alors qu'à deux reprises, l'objectif d'atteindre 8% a été officiellement annoncé : en 2008 dans la résolution adoptée par les ministres de la santé de la région de la Méditerranée orientale de l'OMS à laquelle a participé la Tunisie, et en 2022 dans le Projet d'Appui à la Performance du Ministère de la santé. La CNAM, de son côté, peine à assurer ses engagements envers la Pharmacie Centrale, et les prestataires publics de soins, en raison de la crise financière des 2 caisses de sécurité sociale.

Dans l'ensemble, **malgré des engagements répétés de l'État en faveur de la Couverture Santé Universelle**, aussi bien au niveau international qu'au niveau national, **aucun progrès**

significatif n'a été réalisé au cours des dix dernières années, ni en termes d'amélioration de la qualité des services de santé, ni en termes de réduction des difficultés financières des usagers, ni en termes d'extension de la couverture à des catégories non couvertes. Le décret présidentiel sur la couverture sociale de ouvrières agricoles publié en octobre 2024, n'a reçu, à ce jour aucun début de mise en œuvre, en raison de la non-parution de ses textes d'application.

Face à cette situation, les débats au cours de cette conférence ont souligné **la nécessité d'une stratégie de plaidoyer efficace, impliquant tous les intervenants pour réaliser les objectifs de la Couverture Santé Universelle en 2030.**

Tunis le 15 décembre 2025.

Le président de l'ATDDS : Dr Abdelaziz Messaoudi